



Conseil d'administration

309^e session, Genève, novembre 2010

GB.309/Inf.2

POUR INFORMATION

Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés ¹

Table des matières

	<i>Page</i>
Partie I. Propositions approuvées entre juin et novembre 2010	1
Secteur des normes et principes et droits fondamentaux au travail.....	1
Normes internationales du travail	1
I/1. Réunion régionale visant à promouvoir la ratification et l'application effective de la convention du travail maritime, 2006.....	1
I/2. Atelier de formation sous-régional des Caraïbes à l'intention des inspecteurs sur la convention du travail maritime, 2006	2
Programme pour la promotion de la Déclaration	3
I/3. Conférence régionale des organisations d'employeurs du Caucase et des principaux pays de destination des travailleurs migrants	3
I/4. Atelier sous-régional sur la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, son mécanisme de suivi et les instruments de l'OIT s'y rattachant	4
Travail des enfants	5
I/5. Réunion sous-régionale sur la rédaction de rapports sur les conventions internationales de l'OIT, en particulier celles relatives au travail des enfants.....	5
I/6. Séance de formation sur le dialogue social et le travail des enfants pour les pays lusophones	6
Secteur de l'emploi.....	7
Analyse des marchés du travail.....	7
I/7. Atelier régional sur la conception de modèles statistiques pour les enquêtes périodiques auprès des ménages pour l'étude du marché du travail.....	7

¹ Tous les représentants des employeurs et des travailleurs invités aux réunions mentionnées dans ce document seront désignés conformément à la pratique établie.

I/8. Contre les effets de la crise économique mondiale sur le marché du travail des Caraïbes et œuvrer à une reprise durable après la crise: rôle du Pacte mondial pour l'emploi.....	8
Compétences et employabilité	10
I/9. Réunion du Comité du programme et budget du CINTERFOR	10
I/10. Première réunion technique régionale: la formation en cours d'emploi – Impact et mesures opérationnelles pour en améliorer la qualité	11
I/11. Atelier régional OIT/SKILLS-AP/Corée sur l'évaluation des compétences des travailleurs migrants qui reviennent dans leur pays.....	12
I/12. Deuxième réunion technique régionale: la formation en cours d'emploi – Impact et mesures opérationnelles pour en améliorer la qualité	13
Création d'emplois et développement de l'entreprise.....	14
I/13. Réunion régionale sur l'évaluation de la formation à l'esprit d'entreprise et le programme KAB	14
I/14. Réunion sous-régionale sur les bonnes pratiques émergentes en matière de promotion de l'entrepreneuriat féminin – mise en place d'un contexte favorable, travaux de recherche, élaboration des politiques	15
I/15. Atelier sous-régional d'échange de connaissances sur les coopératives dans les Etats arabes.....	16
I/16. Réseau de connaissances de la région Asie-Pacifique sur les emplois verts: défis à relever et chances à saisir	17
Secteur de la protection sociale	18
Protection des travailleurs	18
I/17. Réunion régionale sur les inégalités dans le monde du travail: les effets de la crise	18
Migrations internationales.....	19
I/18. Forum ASEAN-OIT-OIM sur les migrations de main-d'œuvre.....	19
I/19. Séminaire sous-régional de formation OSCE-CE-UNIFEM-OIM-BIT sur les politiques de migration de main-d'œuvre tenant compte de la problématique hommes-femmes	20
I/20. Réunion prospective pour une communauté de pratiques Asie-Pacifique sur les migrations de main-d'œuvre.....	21
I/21. Cours sous-régional de formation sur les migrations de main-d'œuvre internationales	22
Secteur du dialogue social.....	24
Activités pour les employeurs	24
I/22. Atelier pour les employeurs de l'UEMOA: stratégies et perspectives de développement pour le secteur privé en Afrique de l'Ouest, cinquante ans après l'indépendance	24
I/23. Atelier sous-régional pour les employeurs: élaborer et gérer des projets pour les organisations d'employeurs dans la sous-région andine	26
Activités pour les travailleurs.....	26
I/24. Séminaire sous-régional visant à finaliser et évaluer le projet de renforcement des partenariats sociaux dans les Balkans occidentaux.....	26

I/25. Atelier sous-régional pour les travailleurs d'Amérique centrale: les syndicats et la sous-traitance – projet de dialogue social et programme de renforcement des capacités	27
I/26. Séminaire régional OIT/RENGO en vue du renforcement des capacités des organisations de travailleurs en matière de négociation collective, de protection sociale et de productivité dans le contexte de la crise économique.....	29
I/27. Séminaire sous-régional sur l'évaluation et le renforcement des programmes d'éducation ouvrière pour la sécurité et la santé au travail dans les pays africains francophones	30
Dialogue social.....	30
I/28. Séminaire de l'OIT sur les relations professionnelles dans la région de l'ASEAN.....	30
I/29. Conférence interrégionale sur le dialogue social dans les Etats arabes	31
Intégration des politiques	33
I/30. Séminaire régional pour les organisations de travailleurs et d'employeurs dans les Amériques: travailler avec les Nations Unies	33
Partie II. Informations complémentaires	34
Secteur des normes et principes et droits fondamentaux au travail.....	34
Normes internationales du travail	34
II/1. Séminaire sous-régional sur la convention du travail maritime, 2006 (MLC), et la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007 – Assurer rapidement une large ratification et une application effective	34
Travail des enfants	34
II/2. Réunion sous-régionale pour établir une feuille de route OIT-ASEAN pour l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici à 2016: examen consultatif tripartite	34
Secteur du dialogue social.....	34
Administration du travail	34
II/3. Atelier de l'ARLAC sur l'élimination des pires formes de travail des enfants: comprendre les dimensions et les interventions.....	34
Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés	35

Partie I. Propositions approuvées entre juin et novembre 2010

Secteur des normes et principes et droits fondamentaux au travail

Normes internationales du travail

I/1. Réunion régionale visant à promouvoir la ratification et l'application effective de la convention du travail maritime, 2006

Date proposée:	27-28 octobre 2010
Lieu:	Nadi, Fidji
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (40 000 dollars E.-U.) CTBO (30 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Fidji, Kiribati, Iles Salomon, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tuvalu et Vanuatu. Les Iles Marshall sont invitées à leurs frais ² .
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	14
b) représentants des employeurs:	14
c) représentants des travailleurs:	14
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) effectuer un travail de sensibilisation sur la MLC, 2006, et les normes internationales du travail; ii) examiner les résultats des analyses de carence relatives à la MLC, 2006, effectuées dans chaque pays participant; iii) promouvoir la ratification de la MLC, 2006; fournir l'assistance technique nécessaire à cette fin, et mettre en place un forum de discussion sur sa ratification et sa mise en œuvre;

² Les Iles Marshall ont déjà ratifié la MLC, 2006, et bénéficié de l'assistance nécessaire à cet égard.

- iv) contribuer aux résultats du programme par pays de promotion du travail décent dans la région Pacifique, en ce qui concerne les normes internationales du travail et la MLC, 2006.

Expert invité:	Un représentant de la Pacific International Maritime Lawyers Association
Observateurs:	Secrétariat du Forum des îles du Pacifique Secrétariat général de la Communauté du Pacifique-Programme maritime régional Mandants tripartites d'Australie, de Nouvelle-Zélande et des Iles Marshall Pacific Forum Line Institut de technologie, Ecole des études maritimes de Fidji Centre de formation maritime de Kiribati Collège maritime de Papouasie-Nouvelle-Guinée Ecole polytechnique de formation maritime de Samoa Etablissement d'enseignement supérieur, Ecole de formation aux métiers de la mer des Iles Salomon Institut de formation maritime de Tuvalu Banque mondiale Banque asiatique de développement PNUD Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique
Norme internationale du travail pertinente:	Convention du travail maritime, 2006
Langue de travail:	Anglais

1/2. Atelier de formation sous-régional des Caraïbes à l'intention des inspecteurs sur la convention du travail maritime, 2006

Date proposée:	10-12 novembre 2010
Lieu:	Kingston, Jamaïque
Financement:	Gouvernement de la Suède (54 300 dollars E.-U.) Gouvernement de la Jamaïque (2 600 dollars E.-U.)

Couverture géographique:	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago
Composition:	
représentants des gouvernements:	30
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> i) renforcer les connaissances des inspecteurs maritimes et des inspecteurs du travail appelés à faire des inspections à bord des navires sur les dispositions de la convention du travail maritime, 2006; ii) renforcer les capacités de mise en œuvre de la convention, après ratification de cette dernière.
Observateur:	Mémorandum d'entente caribéen sur le contrôle des navires par l'Etat du port
Norme internationale du travail pertinente:	Convention du travail maritime, 2006
Langue de travail:	Anglais

Programme pour la promotion de la Déclaration

1/3. Conférence régionale des organisations d'employeurs du Caucase et des principaux pays de destination des travailleurs migrants

Date proposée:	23-24 septembre 2010
Lieu:	Batumi, Géorgie
Financement:	Union européenne (30 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Espagne, Géorgie, Grèce, Lettonie, République de Moldova, Turquie et Ukraine
Composition:	
représentants des employeurs:	12
Objectifs de la conférence:	Participer à l'élaboration d'une stratégie cohérente de lutte contre la traite pour les organisations d'employeurs du Caucase méridional et des régions avoisinantes, afin de prendre des mesures contre le travail forcé et la traite des êtres humains. En particulier:

- i) examiner et se familiariser davantage avec les bonnes pratiques internationales;
- ii) faire le point sur les initiatives innovantes dans la région du Caucase;
- iii) mettre en place un forum interactif de coopération entre les employeurs du Caucase et les pays de destination, et contribuer ainsi à l'alliance des entrepreneurs contre le travail forcé et la traite des êtres humains promue par l'OIT.

Experts invités:

Organisation internationale des employeurs
 Représentants des employeurs de l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie
 Initiative d'éthique commerciale
 Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains (UN.GIFT)
 Confédération internationale des agences privées pour l'emploi (CIETT)
 Manpower

Norme internationale du travail pertinente:

Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930

Langues de travail:

Anglais et russe

I/4. Atelier sous-régional sur la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, son mécanisme de suivi et les instruments de l'OIT s'y rattachant

Date proposée:

18-20 octobre 2010

Lieu:

Beyrouth, Liban

Financement:

Budget ordinaire de l'OIT (35 000 dollars E.-U.)
 Gouvernements du CCG³ (36 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique:

Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar et Yémen

Composition:

- a) représentants des gouvernements: 21 (trois de chaque pays)
- b) représentants des employeurs: 7
- c) représentants des travailleurs: 7

³ Conseil de coopération du Golfe.

d) autres	3 représentants du bureau exécutif du CCG
Objectifs de l'atelier:	<p>i) proposer aux fonctionnaires des ministères du Travail des pays du CCG et aux représentant d'organisations d'employeurs et de travailleurs une formation approfondie sur le principe fondamental de la Déclaration sur la justice sociale;</p> <p>ii) expliquer le suivi de la Déclaration, notamment le processus de discussions récurrentes institué par la Conférence internationale du Travail;</p> <p>iii) promouvoir un dialogue et une coopération constructifs entre les gouvernements et les partenaires sociaux des Etats membres du CCG.</p>
Experts invités:	Représentants des droits de l'homme au travail
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969; convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; et conventions fondamentales de l'OIT ⁴
Langues de travail:	Anglais et arabe

Travail des enfants

I/5. Réunion sous-régionale sur la rédaction de rapports sur les conventions internationales de l'OIT, en particulier celles relatives au travail des enfants

Date proposée:	16-17 août 2010
Lieu:	San José, Costa Rica
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (10 000 dollars E.-U.) CTBO (10 000 dollars E.-U.) Gouvernement de l'Espagne (10 000 dollars E.-U.)

⁴ Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Couverture géographique:	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	7
b) représentants des employeurs:	7
c) représentants des travailleurs:	7
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none">i) familiariser les participants avec les normes internationales du travail et le système de contrôle;ii) mieux faire connaître aux participants la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, ainsi que la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999;iii) informer les participants des obligations découlant de la ratification des conventions, eu égard notamment à l'établissement de rapports sur la manière dont elles sont appliquées.
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999; convention (n° 146) sur les congés payés annuels (gens de mer), 1976; et recommandation (n° 190) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langue de travail:	Espagnol

I/6. Séance de formation sur le dialogue social et le travail des enfants pour les pays lusophones

Date proposée:	25-29 octobre 2010
Lieu:	Maputo, Mozambique
Financement:	Gouvernement du Brésil (44 000 dollars E.-U.) Gouvernement de l'Irlande (36 200 dollars E.-U.) Gouvernement de la Norvège (20 000 dollars E.-U.) Gouvernement de l'Espagne (18 000 dollars E.-U.) Union européenne (8 700 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Angola, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique, Portugal, Sao Tomé-et-Principe et Timor-Leste
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	6

b) représentants des employeurs:	6
c) représentants des travailleurs:	6
Objectifs de la séance de formation:	<p>i) finaliser un descriptif de projet, dans le prolongement du Plan d'action adopté par les ministres du Travail de la CPLP⁵;</p> <p>ii) former au système d'établissement des rapports sur le travail des enfants.</p>
Experts invités:	<p>Délégation tripartite du Brésil (à ses frais)</p> <p>Délégation tripartite du Portugal (à ses frais)</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999; convention (n° 146) sur les congés payés annuels (gens de mer), 1976; et recommandation (n° 190) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langue de travail:	Portugais

Secteur de l'emploi

Analyse des marchés du travail

I/7. Atelier régional sur la conception de modèles statistiques pour les enquêtes périodiques auprès des ménages pour l'étude du marché du travail

Date proposée:	9-13 août 2010
Lieu:	Panamá, Panama
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (24 400 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Colombie, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Mexique, Nicaragua, Panama et République bolivarienne du Venezuela
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	9
b) représentants des employeurs:	1 (local)
c) représentants des travailleurs:	1 (local)

⁵ Communauté des pays de langue portugaise.

Objectifs de l'atelier:	<p>i) permettre aux spécialistes des instituts nationaux de statistiques d'actualiser leurs compétences en ce qui concerne le plan d'échantillonnage des enquêtes permanentes sur l'emploi;</p> <p>ii) permettre aux bureaux de statistiques d'élaborer des indicateurs de conjoncture (mensuels ou trimestriels) pour le marché du travail, à l'appui des activités de diagnostic et autres tâches.</p>
Experts invités:	<p>Des experts travaillant sur le Système d'information et d'analyse du travail (SIALC) de la région d'Amérique latine et des Caraïbes</p> <p>Les concepteurs des plans d'échantillonnage chargés des enquêtes sur l'emploi des pays participants</p> <p>Un consultant spécialiste de la mesure de l'emploi</p> <p>Un spécialiste des échantillonnages de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)/Santiago</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; et convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1985
Langue de travail:	Espagnol

1/8. Contrer les effets de la crise économique mondiale sur le marché du travail des Caraïbes et œuvrer à une reprise durable après la crise: rôle du Pacte mondial pour l'emploi

Date proposée:	25-26 janvier 2011
Lieu:	Bridgetown, Barbade
Financement:	<p>Budget ordinaire de l'OIT (10 800 dollars E.-U.)</p> <p>CTBO (62 300 dollars E.-U.)</p> <p>Banque de développement des Caraïbes (97 000 dollars E.-U.)</p>
Couverture géographique:	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago

Composition:

- a) représentants des gouvernements: 44
- b) représentants des employeurs: 22
- c) représentants des travailleurs: 22

Objectifs de la réunion:

- i) permettre aux mandants tripartites de l'OIT, aux partenaires du développement et aux autres parties prenantes d'engager un dialogue sur les politiques macroéconomiques, sociales et du travail nécessaires pour trouver une issue viable et durable à la crise économique;
- ii) examiner les moyens de mettre le Pacte mondial pour l'emploi et la Déclaration sur la justice sociale au service de la conception et de la mise en œuvre des mesures convenues.

Experts invités:

Un expert de chacun des organismes suivants:

Banque mondiale

Banque interaméricaine de développement (BID)

Confédération des employeurs des Caraïbes (CEC)

Congrès du travail des Caraïbes (CCL)

Communauté des Caraïbes (CARICOM)

Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OECS)

Observateurs:

Centre d'administration du développement pour les Caraïbes (CARICAD)

Université des Antilles

Coordonnateur résident de l'ONU pour la Barbade et l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales

Directeur régional de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) des Nations Unies

Normes internationales du travail pertinentes:

Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947; convention (n° 94) sur les clauses de travail (contrats publics), 1949; convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969; convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981;

convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006; et les conventions fondamentales de l'OIT ⁶

Langue de travail: Anglais

Compétences et employabilité

I/9. Réunion du Comité du programme et budget du CINTERFOR ⁷

Date proposée: 21 juillet 2010

Lieu: Buenos Aires, Argentine

Financement: La réunion d'une demi-journée doit se dérouler immédiatement avant la première réunion technique régionale du CINTERFOR, à laquelle tous les participants sont invités, et n'occasionnera donc pas de frais supplémentaires

Couverture géographique: Argentine, Barbade, Etat plurinational de Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Espagne, Guatemala, Jamaïque, Mexique et Uruguay

Composition ⁸:

a) représentants des gouvernements/ établissements de formation: 13

b) représentants des employeurs: 3 (Argentine, Colombie, Mexique)

c) représentants des travailleurs: 3 (Argentine, Colombie, Barbade)

Objectif de la réunion: Analyser le rapport de gestion OIT/CINTERFOR pour la période allant d'octobre 2009 à juin 2010 et examiner les perspectives pour 2010-11.

⁶ Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

⁷ Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR).

⁸ Membres du CINTERFOR.

Normes internationales du travail pertinentes: Convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; et recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004

Langues de travail: Espagnol et anglais

I/10. Première réunion technique régionale: la formation en cours d'emploi – Impact et mesures opérationnelles pour en améliorer la qualité

Date proposée: 21-23 juillet 2010

Lieu: Buenos Aires, Argentine

Financement: Budget ordinaire de l'OIT (19 600 dollars E.-U.)
CTBO (21 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Allemagne, Argentine, Bahamas, Barbade, Etat plurinational de Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, République dominicaine, El Salvador, Equateur, Espagne, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et République bolivarienne du Venezuela

Composition:

- | | |
|-------------------------------------|--|
| a) représentants des gouvernements: | 9 |
| b) représentants des employeurs: | 6 |
| c) représentants des travailleurs: | 6 |
| d) autres | 35 représentants d'établissements de formation professionnelle |

Objectifs de la réunion:

- i) évaluer l'impact de la formation professionnelle dans la région;
- ii) élaborer un guide sur l'évaluation et l'amélioration des programmes de formation professionnelle.

Expert invité: Un consultant extérieur

Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; et recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004
Langues de travail:	Anglais et espagnol

I/11. Atelier régional OIT/SKILLS-AP/Corée sur l'évaluation des compétences des travailleurs migrants qui reviennent dans leur pays

Date proposée:	15-16 septembre 2010
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	Gouvernement de la République de Corée (30 400 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (16 300 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Cambodge, Indonésie, Mongolie, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	7
b) représentants des employeurs:	7
c) représentants des travailleurs:	7
Objectifs de l'atelier:	i) échanger des expériences sur la manière dont les pays d'origine organisent et gèrent la validation des connaissances des travailleurs rentrés dans leur pays; ii) examiner et échanger des projets de directives et des sources d'information sur l'évaluation des compétences des travailleurs rapatriés.
Experts invités:	Un expert international Un expert de la République de Corée
Observateurs:	Groupe de travail sur le développement des ressources humaines de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC HRDWG) Banque asiatique de développement (BAD) Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) Agence nippone pour la coopération internationale (JICA)

	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; et recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004
Langue de travail:	Anglais

I/12. Deuxième réunion technique régionale: la formation en cours d'emploi – Impact et mesures opérationnelles pour en améliorer la qualité

Date proposée:	23-25 novembre 2010
Lieu:	Madrid, Espagne
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (19 600 dollars E.-U.) CTBO (34 200 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Allemagne, Argentine, Bahamas, Barbade, Etat plurinational de Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, République dominicaine, El Salvador, Equateur, Espagne, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et République bolivarienne du Venezuela
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	9
b) représentants des employeurs:	6
c) représentants des travailleurs:	6
d) autres:	35 représentants d'établissements de formation professionnelle
Objectifs de la réunion:	i) vérifier le contenu du guide élaboré par la communauté virtuelle sur l'évaluation et l'amélioration des programmes de formation professionnelle; ii) planifier l'établissement de la version définitive de ce guide et sa diffusion.
Expert invité:	Un consultant extérieur

Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; et recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004
Langues de travail:	Anglais et espagnol

Création d'emplois et développement de l'entreprise

I/13. Réunion régionale sur l'évaluation de la formation à l'esprit d'entreprise et le programme KAB⁹

Date proposée:	21-23 septembre 2010
Lieu:	Jakarta, Indonésie
Financement:	Gouvernement de la Suisse (35 000 dollars E.-U.) Gouvernement des Pays-Bas (20 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Chine, Indonésie, République démocratique populaire lao et Sri Lanka
Composition:	
a) représentant des gouvernements:	1
b) représentant des employeurs:	1
c) représentant des travailleurs:	1
d) autres:	40 (représentants des institutions chargées de la mise en œuvre du programme «Tout savoir sur l'entreprise» au niveau national)
Objectifs de la réunion:	Elaborer des recommandations sur la conception et la mise en œuvre: i) d'une méthode d'évaluation de l'impact des programmes de formation à l'esprit d'entreprise à l'intention des jeunes dans la région; ii) d'un cadre pour des mécanismes de contrôle de la qualité d'un programme de formation à l'esprit d'entreprise (KAB).
Experts invités:	Deux animateurs Quatre responsables d'équipes chargées d'effectuer les études sur l'impact du programme KAB au niveau régional

⁹ *Know about Business* («Tout savoir sur l'entreprise»).

	Deux spécialistes de l'évaluation de l'impact et du contrôle de la qualité des programmes d'enseignement et de formation
Norme internationale du travail pertinente:	Recommandation (n° 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998
Langue de travail:	Anglais

I/14. Réunion sous-régionale sur les bonnes pratiques émergentes en matière de promotion de l'entrepreneuriat féminin – mise en place d'un contexte favorable, travaux de recherche, élaboration des politiques

Date proposée:	1 ^{er} -2 novembre 2010
Lieu:	Maputo, Mozambique
Financement:	NORAD ¹⁰ (21 000 dollars E.-U.) Gouvernement de la Belgique (15 000 dollars E.-U.) Fonds du programme Unis dans l'action au Mozambique (17 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Lesotho, Malawi et Mozambique
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	8 (deux par pays)
b) représentants des employeurs:	4
c) représentants des travailleurs:	4
Objectifs de la réunion:	i) effectuer un travail de sensibilisation et de renforcement des capacités pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies axées sur la promotion de l'entrepreneuriat féminin; ii) favoriser un renforcement de la collaboration et du dialogue sur les mesures d'appui à la promotion de l'entrepreneuriat féminin entre les pays (Afrique du Sud, Lesotho, Malawi, Mozambique) participant aux projets dans ce domaine financés par la NORAD ¹¹ et la communauté flamande.

¹⁰ Agence norvégienne de développement et de coopération.

¹¹ Développement de l'esprit d'entreprise chez les femmes et égalité entre les sexes (WEDGE) – Projet pour l'Afrique australe.

Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983; et recommandation (n° 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998
Langues de travail:	Anglais et portugais

I/15. Atelier sous-régional d'échange de connaissances sur les coopératives dans les Etats arabes

Date proposée:	23-26 novembre 2010
Lieu:	Beyrouth, Liban
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (40 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Iraq, Jordanie, Liban, République arabe syrienne, et Yémen, de même que l'Autorité palestinienne
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	6
b) représentants des employeurs:	6
c) représentants des travailleurs:	6
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none">i) proposer une vue d'ensemble du mouvement coopératif dans les Etats arabes;ii) sensibiliser les partenaires sociaux au rôle des coopératives, à leurs réalisations et points faibles;iii) convenir des moyens à mettre en œuvre pour promouvoir et renforcer la collaboration entre les coopératives et les partenaires sociaux;iv) formuler des recommandations en vue de l'élaboration concertée d'un plan d'action pour le mouvement coopératif des Etats arabes.
Experts invités:	18 présidents d'unions coopératives de toute la région Un représentant des organisations d'employeurs Un représentant des organisations de travailleurs Un expert en coopératives

Norme internationale du travail pertinente:	Recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives, 2002
Langues de travail:	Anglais et arabe

I/16. Réseau de connaissances de la région Asie-Pacifique sur les emplois verts: défis à relever et chances à saisir

Date proposée:	14-15 décembre 2010
Lieu:	Jakarta, Indonésie
Financement:	Gouvernement de la République de Corée (33 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bangladesh, Chine, Inde, Indonésie, Népal, Philippines, Sri Lanka et Thaïlande
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	8
b) représentants des employeurs:	8
c) représentants des travailleurs:	8
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) élaborer une vision commune de la nature des réseaux de connaissances; ii) déterminer la finalité et le principal objectif d'un réseau de connaissances sur les emplois verts; iii) définir les outils et les mécanismes nécessaires pour assurer un niveau optimal d'échange et de communication; iv) établir un calendrier des actions à entreprendre, définir les tâches, les fonctions et les attributions.
Experts invités:	Cinq experts de la région (praticiens, représentants d'établissements universitaires)
Normes internationales du travail et autres textes pertinents:	Convention (n° 139) sur le cancer professionnel, 1974; convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981; convention (n° 161) sur les services de santé au travail, 1985; convention (n° 170) sur les produits chimiques, 1990; convention (n° 174) sur la prévention des accidents industriels majeurs, 1993; convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006; recommandation (n° 147) sur le cancer professionnel, 1974; recommandation (n° 164) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981;

recommandation (n° 171) sur les services de santé au travail, 1985; recommandation (n° 177) sur les produits chimiques, 1990; recommandation (n° 181) sur la prévention des accidents industriels majeurs, 1993; recommandation (n° 197) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006; ainsi que les Principes directeurs de l'OIT concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail (ILO-OSH 2001)

Langue de travail: Anglais

Secteur de la protection sociale

Protection des travailleurs

I/17. Réunion régionale sur les inégalités dans le monde du travail: les effets de la crise

Date proposée: 20-21 janvier 2011

Lieu: Bruxelles, Belgique

Financement: Union européenne (384 000 dollars E.-U.)
Budget ordinaire de l'OIT (96 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, ex-République yougoslave de Macédoine, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque et Turquie

Composition:

a) représentants des gouvernements: 30

b) représentants des employeurs: 30

c) représentants des travailleurs: 30

Objectifs de la réunion:

- i) évaluer l'évolution, l'étendue et les conséquences des inégalités engendrées par la crise à l'intérieur des Etats membres de l'Union européenne;
- ii) donner une vue d'ensemble des inégalités dues à la crise;
- iii) trouver des solutions concrètes au niveau local pour remédier aux inégalités.

Experts invités:	12 experts nationaux
Normes internationales du travail pertinentes:	Conventions fondamentales de l'OIT ¹²
Langues de travail:	Anglais et français

Migrations internationales

I/18. Forum ASEAN ¹³-OIT-OIM ¹⁴ sur les migrations de main-d'œuvre

Date proposée:	15-16 juillet 2010
Lieu:	Hanoi, Viet Nam
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (21 000 dollars E.-U.) OIM (15 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	18
b) représentants des employeurs:	9
c) représentants des travailleurs:	9
Objectifs du forum:	i) favoriser une meilleure compréhension des intérêts partagés et des enjeux associés aux mouvements transfrontières de main-d'œuvre en provenance, à destination et à l'intérieur de la région de l'ASEAN; ii) poursuivre la mise en œuvre de la Déclaration de l'ASEAN sur la promotion et la protection des droits des travailleurs migrants;

¹² Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

¹³ Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

¹⁴ Organisation internationale pour les migrations.

- iii) débattre de l'échange de bonnes pratiques innovantes relatives à la migration de la main-d'œuvre en ce qui concerne les règlements de recrutement, la protection des travailleurs domestiques et la mise en place de programmes de rapatriement et de réadaptation;
- iv) promouvoir l'établissement de réseaux et la coopération bilatérale et multilatérale en tant qu'outils permettant d'encourager le partage des ressources humaines par le biais de la migration.

Experts invités:	Confédération des employeurs de l'ASEAN (ACE) Congrès des syndicats de l'ASEAN (ATUC)
Normes internationales du travail et autres textes pertinents:	Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997; et Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre
Langue de travail:	Anglais

I/19. Séminaire sous-régional de formation OSCE¹⁵-CE¹⁶-UNIFEM¹⁷-OIM¹⁸-BIT sur les politiques de migration de main-d'œuvre tenant compte de la problématique hommes-femmes

Date proposée:	14-15 septembre 2010
Lieu:	Astana, Kazakhstan
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (27 200 dollars E.-U.) OSCE (49 100 dollars E.-U.) OIM (4 900 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Fédération de Russie et Tadjikistan

¹⁵ Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

¹⁶ Conseil de l'Europe.

¹⁷ Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

¹⁸ Organisation internationale pour les migrations.

Composition:

- a) représentants des gouvernements: 8
- b) représentants des employeurs: 8
- c) représentants des travailleurs: 8

Objectifs du séminaire:

- i) développer, au plus haut niveau décisionnel, la conscience politique de l'importance des mesures qui tiennent compte des spécificités hommes-femmes dans les politiques sur les migrations de main-d'œuvre et dans les accords bilatéraux et multilatéraux;
- ii) renforcer la capacité institutionnelle en formant les fonctionnaires et les partenaires sociaux, entre autres.

Experts invités:

Organisation internationale pour les migrations

Organisation pour la sécurité et de la coopération en Europe

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Normes internationales du travail pertinentes:

Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; et convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997

Langues de travail:

Anglais et russe

I/20. Réunion prospective pour une communauté de pratiques Asie-Pacifique sur les migrations de main-d'œuvre

Date proposée:

26-27 octobre 2010

Lieu:

Chang Mai, Thaïlande

Financement:

Budget ordinaire de l'OIT (15 000 dollars E.-U.)
Gouvernement de l'Australie (16 000 dollars E.-U.)
Union européenne (4 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique:

Bangladesh, Cambodge, Indonésie, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam

Composition:

- a) représentants des gouvernements: 7

b) représentants des employeurs:	7
c) représentants des travailleurs:	7
Objectifs de la réunion:	<p>i) fixer les objectifs et les priorités de la communauté de pratiques sur les migrations de main-d'œuvre;</p> <p>ii) identifier des outils et des mécanismes pour un échange optimal et une communication effective;</p> <p>iii) élaborer un plan d'action comportant des tâches, des rôles et des responsabilités précises.</p>
Experts invités:	Dix experts dans les thèmes relatifs à la communauté de pratiques, à savoir le rapatriement et la réadaptation, le travail domestique, la traite des personnes et les migrations de personnes qualifiées
Observateurs:	<p>Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)</p> <p>Organisation internationale pour les migrations</p> <p>Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)</p> <p>Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)</p>
Normes internationales du travail et autres textes pertinents:	Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997; Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail; et Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre
Langue de travail:	Anglais

I/21. Cours sous-régional de formation sur les migrations de main-d'œuvre internationales

Date proposée:	15-19 novembre 2010
Lieu:	Lima, Pérou
Financement:	Gouvernement de l'Espagne (73 100 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Etat plurinational de Bolivie, Colombie, Equateur et Pérou

Composition:

- a) représentants des gouvernements: 22
- b) représentants des employeurs: 4
- c) représentants des travailleurs: 4

Objectifs du cours de formation:

- i) donner suite aux conclusions et aux recommandations du premier cours sous-régional de formation sur les migrations de main-d'œuvre internationales, qui s'est tenu à Quito (Equateur) du 7 au 11 décembre 2009;
- ii) renforcer la gestion des migrations de main-d'œuvre par le biais du tripartisme et du dialogue social;
- iii) encourager les échanges entre les participants afin d'améliorer les mécanismes d'administration des migrations de main-d'œuvre.

Experts invités:

Six universitaires

Huit représentants d'administrations publiques

Organisation des Etats américains (OEA)

Communauté andine

Fédération américaine du travail et Congrès des organisations industrielles (AFL-CIO)

Coordinateur des syndicats des pays andins (CCSA)

Institut syndical de coopération pour le développement (ISCOD)

Un collaborateur externe indépendant

Observateurs:

Un parlementaire (Pérou)

Comité industriel sur la gestion des migrations

Deux étudiants de l'Académie diplomatique (Pérou)

Normes internationales du travail pertinentes:

Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 143) sur les

travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978; convention (n° 157) sur la conservation des droits en matière de sécurité sociale, 1982; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999; recommandation (n° 61) sur les travailleurs migrants, 1939; recommandation (n° 62) sur les travailleurs migrants (collaboration entre Etats), 1939; recommandation (n° 86) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; recommandation (n° 100) sur la protection des travailleurs migrants (pays insuffisamment développés), 1955; recommandation (n° 151) sur les travailleurs migrants, 1975; et recommandation (n° 158) sur l'administration du travail, 1978

Langue de travail: Espagnol

Secteur du dialogue social

Activités pour les employeurs

***1/22. Atelier pour les employeurs de l'UEMOA¹⁹:
stratégies et perspectives de développement
pour le secteur privé en Afrique de l'Ouest,
cinquante ans après l'indépendance***

Date proposée: 3-4 août 2010

Lieu: Bamako, Mali

Financement: Budget ordinaire de l'OIT (75 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo

Composition:

représentants des employeurs: 8

Objectifs de l'atelier:

- i) examiner les mesures et moyens appropriés pour garantir la compétitivité des entreprises en Afrique de l'Ouest en ce qui concerne les aspects suivants: croissance durable, économie mondiale et promotion du travail décent;

¹⁹ Union économique et monétaire ouest-africaine.

	ii) évaluer le rôle joué par les organisations d'employeurs dans le développement des économies nationales aux fins de la croissance durable, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté.
Experts invités:	Deux consultants internationaux Organisation internationale des employeurs (OIE)
Observateurs:	Commission de l'Union africaine Commission économique pour l'Afrique (CEA) Communauté économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) Communauté économique et monétaire de l'Afrique australe (CDAA) Communauté de l'Afrique orientale (CAO) Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) Banque mondiale Banque africaine de développement Agence française de développement (AFD) Mouvement des entreprises de France (MEDEF)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; recommandation (n° 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998; et recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004
Langue de travail:	Français

**I/23. Atelier sous-régional pour les employeurs:
élaborer et gérer des projets pour les organisations
d'employeurs dans la sous-région andine**

Date proposée:	11-15 octobre 2010
Lieu:	Lima, Pérou
Financement:	CTBO (15 600 dollars E.-U.) Centre international de formation de Turin (10 000 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (5 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Etat plurinational de Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou et République bolivarienne du Venezuela
Composition:	
représentants des employeurs:	15 (trois de chaque pays)
Objectifs de l'atelier:	i) élaborer des propositions de projet efficaces, cohérentes et de bonne qualité avec des objectifs clairs, qui soient susceptibles d'intéresser des donateurs potentiels; ii) appliquer des principes de gestion de projet, tels que la planification de la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation; iii) renforcer la capacité des participants à créer un réseau de contacts entre collègues pour échanger des idées et des informations sur des projets et des approches possibles.
Langue de travail:	Espagnol

Activités pour les travailleurs

**I/24. Séminaire sous-régional visant à finaliser et évaluer
le projet de renforcement des partenariats sociaux
dans les Balkans occidentaux**

Date proposée:	10-11 juin 2010
Lieu:	Sarajevo, Bosnie-Herzégovine
Financement:	Gouvernement de l'Irlande (29 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex- République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Serbie et Slovénie

Composition:	
représentants des travailleurs:	28
Objectifs du séminaire:	<p>i) évaluer les réalisations du projet de renforcement des partenariats sociaux dans les Balkans occidentaux;</p> <p>ii) procéder à un échange d'informations et mettre en place un réseau syndical pour le soutien des travailleurs migrants dans la région.</p>
Experts invités:	<p>Deux experts de l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB)</p> <p>European Construction Mobility Information Net</p> <p>Conseil irlandais des syndicats (CTU), Irlande</p> <p>Confédération syndicale internationale (CSI)</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	<p>Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 94) sur les clauses de travail (contrats publics), 1949; convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949; convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952; convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981; et convention (n° 161) sur les services de santé au travail, 1985</p>
Langues de travail:	Anglais, serbo-croate, macédonien et albanais

I/25. Atelier sous-régional pour les travailleurs d'Amérique centrale: les syndicats et la sous-traitance – projet de dialogue social et programme de renforcement des capacités

Date proposée:	12-13 juin 2010
Lieu:	San Salvador, El Salvador
Financement:	<p>Budget ordinaire de l'OIT (4 000 dollars E.-U.)</p> <p>Gouvernement des Etats-Unis (30 000 dollars E.-U.)</p>
Couverture géographique:	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama

Composition:	
représentants des travailleurs:	22
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none">i) analyser, du point de vue des syndicats, les répercussions de l'externalisation, de la sous-traitance et du recrutement par les bureaux de placement dans les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, l'accent étant mis sur les effets constatés sur le marché du travail, la législation en vigueur dans ces pays et les conditions de vie et de travail des travailleurs;ii) harmoniser les critères en matière d'action syndicale afin de définir une stratégie à l'échelon national et sous-régional pour mettre en œuvre le processus ci-dessus;iii) renforcer les propositions syndicales visant à améliorer la législation et les pratiques nationales, ainsi que l'exercice de la liberté d'association et de la négociation collective.
Experts invités:	Un expert en externalisation Un expert de la Confédération syndicale des Amériques (CSA)
Observateurs:	Coordination des syndicats pour l'Amérique centrale et les Caraïbes (CSACC) Centrale latino-américaine des travailleurs (CLAT)
Normes internationales du travail et autres textes pertinents:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997; recommandation (n° 188) sur les agences d'emploi privées, 1997; recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006; et Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale
Langue de travail:	Espagnol

I/26. Séminaire régional OIT/RENGO²⁰ en vue du renforcement des capacités des organisations de travailleurs en matière de négociation collective, de protection sociale et de productivité dans le contexte de la crise économique

Date proposée:	21-25 novembre 2010
Lieu:	Alger, Algérie
Financement:	RENGO (45 400 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (30 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Algérie, Bénin, Burkina Faso, République centrafricaine, Guinée, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Tunisie
Composition:	
représentants des travailleurs:	14 (un de chaque pays plus la CSI ²¹ – Afrique et l'OUSA ²²)
Objectifs du séminaire:	i) renforcer la capacité des organisations de travailleurs en Afrique afin qu'elles puissent contribuer à la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT à l'échelon national; ii) promouvoir et renforcer la négociation collective, la protection sociale et la productivité.
Experts invités:	Trois experts de la RENG0
Observateurs:	Gouvernement de l'Algérie Un représentant des employeurs de l'Algérie
Normes internationales du travail et autres textes pertinents:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; Pacte mondial pour l'emploi et Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable
Langues de travail:	Anglais et français

²⁰ Confédération japonaise des syndicats.

²¹ International Trade Union Confederation.

²² Organisation de l'Unité syndicale africaine.

I/27. Séminaire sous-régional sur l'évaluation et le renforcement des programmes d'éducation ouvrière pour la sécurité et la santé au travail dans les pays africains francophones

Date proposée:	13-16 décembre 2010
Lieu:	Cotonou, Bénin
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (31 000 dollars E.-U.) CTBO (15 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Gabon, Niger, Sénégal, Tchad et Togo
Composition:	
représentants des travailleurs:	18
Objectifs du séminaire:	i) préparer un manuel d'éducation ouvrière sur la sécurité et la santé au travail; ii) développer des réseaux de contacts dans la sous-région entre les experts de la sécurité et la santé au travail et les syndicalistes.
Experts invités:	Sept experts en sécurité et santé au travail
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; et convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981
Langue de travail:	Français

Dialogue social

I/28. Séminaire de l'OIT sur les relations professionnelles dans la région de l'ASEAN²³

Date proposée:	25-26 novembre 2010
Lieu:	Manille, Philippines
Financement:	Gouvernement du Japon (55 200 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Japon, République démocratique populaire lao, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam

²³ Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Composition:

- a) représentants des gouvernements: 10
 b) représentants des employeurs: 10
 c) représentants des travailleurs: 10

Objectifs du séminaire:

- i) examiner et mettre en commun les pratiques en matière de relations professionnelles des Etats membres de l'ASEAN;
 ii) présenter des rapports par pays sur le cadre juridique national et les pratiques de règlement des différends.

Observateurs:

Gouvernement de la Chine
 Gouvernement de la République de Corée

Normes internationales du travail pertinentes:

Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978; et convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981

Langue de travail:

Anglais

I/29. Conférence interrégionale sur le dialogue social dans les Etats arabes

Date proposée:

14-16 décembre 2010

Lieu:

Casablanca, Maroc

Financement:

Budget ordinaire de l'OIT (220 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique:

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Comores, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Mauritanie, Maroc, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Somalie, Soudan, Tunisie et Yémen, ainsi que l'Autorité palestinienne

Composition:

- a) représentants des gouvernements: 22
 b) représentants des employeurs: 22
 c) représentants des travailleurs: 22

Objectifs de la conférence:	<ul style="list-style-type: none">i) encourager les partenaires sociaux à adhérer aux principes du tripartisme et aux modalités de travail en vue de l'institutionnalisation des mécanismes de dialogue social dans les Etats arabes;ii) étudier les expériences régionales et mondiales dans le domaine de la promotion du dialogue social afin d'identifier les meilleures pratiques et les leçons apprises;iii) élaborer un plan d'action participatif pour promouvoir le dialogue social dans les Etats arabes.
Experts invités:	Dix experts issus de conseils économiques et sociaux, à l'échelon régional et international, d'institutions de protection sociale et du monde universitaire
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 84) sur le droit d'association (territoires non métropolitains), 1947; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971; convention (n° 141) sur les organisations de travailleurs ruraux, 1975; convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978; convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981; recommandation (n° 91) sur les conventions collectives, 1951; recommandation (n° 143) concernant les représentants des travailleurs, 1971; recommandation (n° 149) sur les organisations de travailleurs ruraux, 1975; recommandation (n° 159) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978; et recommandation (n° 163) sur la négociation collective, 1981
Langues de travail:	Anglais, français et arabe

Intégration des politiques

I/30. Séminaire régional pour les organisations de travailleurs et d'employeurs dans les Amériques: travailler avec les Nations Unies

Date proposée:	4-6 août 2010
Lieu:	Lima, Pérou
Financement:	Union européenne (83 900 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Barbade, Brésil, Colombie, Costa Rica, Mexique, Pérou, Trinité-et-Tobago et Uruguay
Composition:	
a) représentants des employeurs:	9
b) représentants des travailleurs:	9
Objectifs du séminaire:	<ul style="list-style-type: none"> i) aider les organisations de travailleurs et d'employeurs à élaborer une stratégie pour participer effectivement aux processus de réforme, aux programmes et aux politiques des Nations Unies; ii) permettre aux participants de mieux comprendre la participation de l'OIT à la réforme des Nations Unies; iii) permettre aux participants de promouvoir le travail décent dans leurs propres pays.
Expert invité:	Coordonnateur résident de l'ONU pour le Pérou
Observateurs:	Organisation internationale des employeurs Confédération syndicale internationale
Normes internationales du travail et autres textes pertinents:	Conventions fondamentales de l'OIT ²⁴ et Déclaration universelle des droits de l'homme
Langues de travail:	Anglais et espagnol

²⁴ Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Partie II. Informations complémentaires

Secteur des normes et principes et droits fondamentaux au travail

Normes internationales du travail

II/1. Séminaire sous-régional sur la convention du travail maritime, 2006 (MLC), et la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007 – Assurer rapidement une large ratification et une application effective

Date initiale: 26-29 avril 2010

Nouvelle date: 12-15 juillet 2010

Travail des enfants

II/2. Réunion sous-régionale pour établir une feuille de route OIT-ASEAN²⁵ pour l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici à 2016: examen consultatif tripartite

Date initiale: 26-27 mai 2010

Nouvelle date: 28-29 juin 2010

Secteur du dialogue social

Administration du travail

II/3. Atelier de l'ARLAC²⁶ sur l'élimination des pires formes de travail des enfants: comprendre les dimensions et les interventions

Date initiale: 4-8 octobre 2010

Nouvelle date: 2011 (date à déterminer)

Genève, le 11 novembre 2010

Document soumis pour information

²⁵ Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

²⁶ Centre régional africain d'administration du travail.

Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés

Date	Titre de la réunion	Lieu
AFRIQUE 2010		
1 ^{er} -2 novembre	Réunion sous-régionale sur les bonnes pratiques émergentes en matière de promotion de l'entrepreneuriat féminin – mise en place d'un contexte favorable, travaux de recherche, élaboration des politiques	Maputo, Mozambique
21-25 novembre	Séminaire régional OIT/RENGO ¹ en vue du renforcement des capacités des organisations de travailleurs en matière de négociation collective, de protection sociale et de productivité dans le contexte de la crise économique	Alger, Algérie
1 ^{er} -3 décembre	Séminaire sous-régional de haut niveau sur l'amélioration du partenariat entre l'administration du travail et les organisations d'employeurs et de travailleurs pour la mise en œuvre de la feuille de route de Ouagadougou	Cotonou, Bénin
13-16 décembre	Séminaire sous-régional sur l'évaluation et le renforcement des programmes d'éducation ouvrière pour la sécurité et la santé au travail dans les pays africains francophones	Cotonou, Bénin
2011		
A déterminer	Atelier de l'ARLAC ² sur l'élimination des pires formes de travail des enfants: comprendre les dimensions et les interventions	Harare, Zimbabwe
ETATS ARABES 2010		
18-20 octobre	Atelier sous-régional sur la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, son mécanisme de suivi et les instruments de l'OIT s'y rattachant	Beyrouth, Liban
23-26 novembre	Atelier sous-régional d'échange de connaissances sur les coopératives dans les Etats arabes	Beyrouth, Liban
14-16 décembre	Conférence interrégionale sur le dialogue social dans les Etats arabes	Casablanca, Maroc
ASIE ET PACIFIQUE 2010		
25-26 novembre	Séminaire de l'OIT sur les relations professionnelles dans la région de l'ASEAN ³	Manille, Philippines
14-15 décembre	Réseau de connaissances de la région Asie-Pacifique sur les emplois verts: défis à relever et chances à saisir	Jakarta, Indonésie

¹ Confédération japonaise des syndicats.

² Centre régional africain d'administration du travail.

³ Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Date	Titre de la réunion	Lieu
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES 2010		
10-12 novembre	Atelier de formation sous-régional des Caraïbes à l'intention des inspecteurs sur la convention du travail maritime, 2006	Kingston, Jamaïque
15-19 novembre	Cours sous-régional de formation sur les migrations de main-d'œuvre internationales	Lima, Pérou
23-25 novembre	Deuxième réunion technique régionale: la formation en cours d'emploi – Impact et mesures opérationnelles pour en améliorer la qualité	Madrid, Espagne
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES 2011		
25-26 janvier	Contre les effets de la crise économique mondiale sur le marché du travail des Caraïbes et œuvrer à une reprise durable après la crise: rôle du Pacte mondial pour l'emploi	Bridgetown, Barbade
EUROPE 2011		
20-21 janvier	Réunion régionale sur les inégalités dans le monde du travail: les effets de la crise	Bruxelles, Belgique